



Règlement du Prix Fem'Energia

FEM'
Energia
PRIX 2020

Organisé en collaboration par

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE société anonyme au capital social de 1 525 484 813 euros, dont le siège social est au 22-30 avenue de Wagram à Paris (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 552 081 317, représenté par Julien Villeret, Directeur de la Communication Groupe Edf, dûment habilité

WiN France – LE NUCLÉAIRE AU FÉMININ – Association Loi 1901 dont le siège social est : Win France, Appt 12 3 parc de Lattre de Tassigny, 92400 Courbevoie, représentée par Madame Aline Des Cloizeaux, dûment habilitée.

WiN Global – Les femmes du nucléaire – Association enregistrée en Autriche, siège social : 2380 Perchtoldsdorf, Niederösterreich, représentée par Gabrielle VOIGT, dûment habilitée.

Ci-après désignés par « les Organismes »

ARTICLE 1 : OBJET DU PRIX

La société EDF et l'Association WiN France et WiN Global ont convenu d'organiser en commun chaque année un Prix appelé **Fem'Energia** ayant pour objectifs de :

- Promouvoir la place des femmes dans le domaine de l'énergie nucléaire, rendre visibles les femmes dans les métiers scientifiques, techniques et technologiques de ce domaine, mettre en lumière les carrières exemplaires dans ce domaine.
- Attirer les jeunes femmes et repérer des profils d'étudiantes qui se destinent à un métier scientifique, technique ou technologique dans le domaine de l'énergie nucléaire.
- Reconnaître un parcours professionnel exemplaire méritant d'être encouragé et partagé.

Il est destiné :

- Aux étudiantes en CAP, BEP, Baccalauréats Professionnels, DUT, BTS, Licences, Licences Professionnelles, Masters 2 et Écoles d'Ingénieurs (minimum Masters 2 et +), qui se préparent à un métier scientifique, technique ou technologique pouvant s'appliquer au domaine de l'énergie nucléaire.
- Aux femmes en activité professionnelle depuis au moins 3 ans et/ou impliquées vis-à-vis du public, du monde enseignant et/ou engagées dans des activités en faveur des femmes dans le domaine de l'énergie nucléaire.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PRIX

Le prix **Fem'Energia** est décerné dans 2 catégories :

1. la catégorie « Étudiantes »
2. la catégorie « Femmes en activité »

Dans la catégorie « **Étudiantes** » trois prix sont décernés :

- CAP, BEP, Baccalauréats Professionnels ;
- DUT, BTS, Licences et Licences Professionnelles ;
- Masters 2 universitaires et Diplômes d'Ingénieurs (minimum Masters 2 et +);

Dans la catégorie « **Femmes en activité** » trois prix sont décernés :

- Femme en activité professionnelle exerçant en France ;
- Femme en activité professionnelle exerçant dans l'Union Européenne, le Royaume-Uni ou en Suisse;
- Candidature Collective (nombre minimum du collectif : 6 personnes)

Pour chacune des catégories ci-dessus, un deuxième et un troisième prix (s'il y a trois nominées) sont également décernés par le Jury aux autres candidates nominées, suivant les modalités définies aux articles 6 et 7 ci-après.

Chaque année, un prix « **Coup de cœur du jury** » pourra être décerné pour une ou plusieurs catégories sur proposition des membres des comités de lecture faite au Jury.

ARTICLE 3 : APPEL À CANDIDATURE

Un appel à candidature est diffusé sur les sites internet www.edf.fr, www.win-france.org et www.win-global.org.

Des affiches et plaquettes informatives (en français et en anglais) sont également diffusées dans des réseaux de femmes scientifiques, au sein de CFA ou écoles pour CAP, BEP, de lycées Bac Pro, d'universités et d'écoles d'ingénieurs, au sein d'EDF, du réseau WiN France, WiN Europe et d'organisations professionnelles touchant au domaine de l'énergie nucléaire.

ARTICLE 4 : CANDIDATURES

Catégorie « Étudiantes » : les prix de cette catégorie sont ouverts à toutes les lycéennes et étudiantes, quelle que soit leur nationalité, **inscrites en dernière année de diplôme pour l'année 2019-2020** dans l'un des établissements préparant aux diplômes reconnus par l'Éducation Nationale Française et correspondant à chaque prix :

- CAP, BEP, Baccalauréats Professionnels ;
- DUT, BTS, Licences, Licences Professionnelles ;
- Masters 2 et Diplômes d'Ingénieurs (minimum Master 2 et plus)

Les établissements ciblés devront préparer aux disciplines scientifiques, techniques ou technologiques qui peuvent s'appliquer dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Il est précisé que les candidates doivent postuler dans la catégorie de diplôme qu'elles préparent au cours de l'année d'organisation du Prix.

Catégorie « Femmes en activité » :

Les prix de cette catégorie sont ouverts aux femmes en activité professionnelle, exerçant en France ou dans les pays membres de l'Union Européenne, au Royaume Uni ou en Suisse, au 1^{er} janvier 2020.

Ces prix sont ouverts à toute personne physique de sexe féminin ayant son activité dans le domaine de l'énergie nucléaire et/ou impliquée vis-à-vis du public et/ou du monde enseignant ou dans des activités de mentorat dans ce secteur **et justifiant de 3 ans minimum d'expérience professionnelle** dans le domaine de l'énergie nucléaire ou dans un domaine en relation avec ce secteur.

Condition commune à toutes les catégories :

Toute lauréate, comme les candidates nommées s'étant vues décerner un deuxième ou troisième prix, ne pourront plus postuler à ce prix lors des éditions suivantes tandis que les candidates n'ayant pas été nommées pourront se présenter à nouveau.

Il sera demandé aux candidates d'indiquer comment elles ont eu connaissance de l'existence du Prix. (Presse, Site internet, Win France, WiN Global, EDF, mailing, autre).

Du fait du dépôt de son dossier de candidature, toute candidate reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en avoir accepté les termes et conditions.

ARTICLE 5 : DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature sont disponibles en ligne sur les sites suivants :

le site WIN France : www.win-france.org, le site EDF : www.edf.fr, le site WiN Global www.win-global.org.

Les membres du comité de lecture et du jury, comme les personnes ayant accès aux candidatures déposées dans le cadre du prix, s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux dossiers jusqu'à la proclamation des résultats relatifs aux nominations.

1. Catégorie « Étudiantes » :

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- le formulaire de candidature dûment rempli et signé par la candidate (*);
- le certificat de scolarité ou la photocopie de la carte « étudiant » de la candidate ;
- les relevés de notes de l'année en cours et de l'année précédente ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation manuscrite ;
- une copie du titre de séjour et du visa étudiant pour les étudiantes non ressortissantes de l'Union Européenne, du Royaume Uni ou de Suisse ;

Une lettre de recommandation (facultative) peut être un plus.

Les documents fournis devront être au format A4. **Les candidatures seront libellées en français dans un seul document PDF qui regroupe toutes les pièces.**

(*)Pour toute étudiante mineure, le dossier de candidature devra être signé également par un parent ou représentant légal, la signature étant précédée de la mention manuscrite « *Bon pour l'autorisation de Mademoiselle ... à participer au prix Fem'Energia* ».

2. Catégorie « Femmes en activité » en France, dans l'Union Européenne, le Royaume-Uni ou la Suisse :

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- le formulaire de candidature dûment rempli et signé par la candidate ;
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation manuscrite,

Une lettre de recommandation (facultative) peut être un plus.

Les candidatures seront libellées en français, à l'exception des candidatures pour le Prix femme en activité professionnelle exerçant dans l'Union Européenne, au Royaume Uni ou en Suisse, pour lesquelles l'anglais sera accepté.

Les documents fournis devront être au format A4 dans un seul document PDF qui regroupe toutes les pièces.

3. Catégorie « Femmes en activité » candidature collective :

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- le formulaire de candidature dûment rempli et signé par la porteuse du projet ;
- Un dossier (tout support : papier, vidéo, etc...) qui présente le projet collectif et le « fil rouge » ;
- une photocopie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité par participante;
- un mini curriculum vitae par participante;
- une lettre présentant les motivations ;

Une lettre de recommandation (facultative) peut être un plus.

Les candidatures seront libellées en français, à l'exception des candidatures pour le Prix femme en activité professionnelle exerçant dans l'Union Européenne, Royaume Uni ou en Suisse, pour lesquelles l'anglais sera accepté.

Les documents fournis devront être au format A4 dans un seul document PDF qui regroupe toutes les pièces.

Les dossiers devront être envoyés en un seul exemplaire, de préférence par e-mail à l'adresse suivante : femenergia@edf.fr ou par courrier, sous pli simple à :

Patricia CAPALBO
EDF Cap Ampère
Division Production Nucléaire - DRHM
1 place Pleyel
Bureau B06-080
93282 ST DENIS Cedex

Un accusé de réception du dossier sera envoyé aux candidates par mail dans les 7 jours ouvrés suivant la réception.

La date de clôture de dépôt des dossiers de candidature est fixée, pour l'édition 2020, au 17 Mai 2020 minuit, le cachet de la poste ou date de réception du mail faisant foi.

Ne sont recevables que les dossiers complets et conformes au présent article et déposés avant la date de clôture fixée ci-dessus. Tout dossier incomplet, ou insuffisamment affranchi, sera rejeté sans recours possible. Les dossiers ne seront pas retournés aux candidates.

Les Organismes se réservent la faculté d'annuler ou de reporter l'organisation du Prix à tout moment et sans contrepartie. Le présent règlement du prix **Fem'Energia** pourra être révisé sur décision commune des Organismes chaque année.

ARTICLE 6 : COMITÉS DE LECTURE – PRÉSÉLECTION

Il est créé un comité de lecture par catégorie de Prix.

Chaque comité est constitué de membres désignés d'un commun accord par les Organismes.

Après avoir vérifié la conformité des dossiers, chaque comité opère une présélection des candidatures en se fondant sur les critères suivants :

- la pertinence et la qualité du dossier par rapport à la catégorie à laquelle il appartient,
- la motivation exprimée,
- la présentation écrite donnant une description détaillée et sincère du parcours et des travaux de la candidate ainsi qu'une description de ses éventuels engagements et/ou actions en faveur du domaine de l'énergie nucléaire.

Chaque comité établira une liste des nominées présélectionnées qu'il soumet aux membres du jury.

ARTICLE 7 : LE JURY

Le jury est constitué par :

- Le Directeur Ressources Humaines et Management de la Division Production Nucléaire EDF,
- La Présidente de WiN France,
- La Vice-Présidente de WiN France,
- Le Directeur du Pôle Marque Employeur et Recrutement du Groupe EDF,
- Le membre du CA WiN France en charge du projet Fem'Energia,
- Le Directeur Ressources Humaines de la Direction du Parc Nucléaire et Thermique EDF.

Le jury se réunit pour examiner les dossiers des candidates nominées, présélectionnées par le comité de lecture, pour chaque Prix.

Le jury est souverain dans ses décisions et n'a pas à les motiver. Il désigne les lauréates par délibération dans chaque Prix ainsi que les deuxième et troisième prix (s'il y a trois nominées).

Il y aura une lauréate par Prix sauf candidatures jugées ex aequo, à l'unanimité du Jury.

De même, si le jury estime les candidatures des deux autres nominées comme étant ex aequo, il pourra leur attribuer un second prix ex aequo.

Le jury informera les lauréates et les nominées du Prix dans les meilleurs délais, de préférence par mail.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

8.1 Cérémonie de remise des prix :

Les lauréates et les nominées se verront remettre leurs prix lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu en octobre ou novembre 2020, la date leur étant confirmée 15 jours avant.

Les lauréates et les autres nominées sont engagées de par leur candidature à participer à cette cérémonie ainsi que, le cas échéant, à toute action de communication relative à cette manifestation.

Les lauréates et les autres nominées s'engagent de même, en recevant leur prix, à mentionner dans toute communication ou déclaration qu'elles sont lauréates ou nominées du prix **Fem'Energia** dans leur catégorie et à contribuer à toute action de promotion qui pourra leur être proposée.

Les candidates lauréates autorisent les Organismes **à diffuser tout portrait multimédia et à engager toute action d'information et de communication** qui pourra être réalisée dans le cadre de la valorisation du prix sans pouvoir prétendre à aucune rémunération.

Les frais de voyage et hébergement des lauréates et des nominées liés à la remise de leur Prix peuvent être pris en charge, à leur demande, par les Organismes sur présentation des justificatifs et sur la base du barème pratiqué par les Organismes.

Le barème en vigueur pour 2020 :

- 122,82 € pour la chambre d'hôtel
- 7,14 € pour le petit déjeuner
- 43,69 € pour le repas

Pour les frais de transports (train, avion, voiture), le remboursement se fait sur la base des frais réels sur présentation de justificatif (tarif en classe économique).

Les frais de voyages et d'hébergement des accompagnateurs des lauréates et des nominées ne sont pas pris en charge par les Organismes et restent donc à leur charge.

8.2 Contenu des prix :

La lauréate de chaque prix et chacune des nominées, à l'exception des candidatures collectives, recevront une attestation de leur titre respectif lors de cette cérémonie.

1. Catégorie « Étudiantes » :

- **Chaque lauréate** de la catégorie « Étudiantes » recevra, quel que soit le diplôme préparé ou obtenu, une récompense de 2 000 €.
- **Chaque 2^e prix** de la catégorie « Étudiantes » recevra, quel que soit le diplôme préparé ou obtenu, une récompense de 500 €.
- **Chaque 3^e prix** de la catégorie « Étudiantes » recevra, quel que soit le diplôme préparé ou obtenu, une récompense de 150 €.

Pour la catégorie « Étudiantes » les prix seront décernés sous condition de l'obtention du diplôme.

2. Catégorie « Femmes en activité » :

- **Chaque 1^{er} prix** de la catégorie « Femmes en activité » recevra, une récompense de 2 000 €.
- **Chaque 2^e prix** de la catégorie « Femmes en activité » recevra, une récompense de 750 €.
- **Chaque 3^e prix** de la catégorie « Femmes en activité » et recevra, une récompense de 300 €.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre de l'organisation du Prix, certaines informations concernant les candidates font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 les candidates, ou leur représentant légal si elles sont mineures, disposent d'un droit d'accès aux données les concernant ou de rectification de celles-ci qu'elles peuvent exercer auprès des Organismes.

ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments de ce Prix **Fem'Energia** sont strictement interdites. Les marques citées étant des marques déposées ainsi que les logotypes utilisés.

ARTICLE 11 : LOI

Le présent règlement de Prix est soumis à la loi française qui s'appliquera également aux candidatures souscrites hors de France ou par des candidates étrangères.

FEM'
Energia
PRIX 2020



EDF DPN – DRHM - Photos © Médiathèque EDF – BALLOFFET GABRIELLE